

# MRC

## VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 21 janvier 2025 à compter de 17 h 50 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

**Sont présents :**

Madame Cheryl Sage Christensen  
Monsieur Roch Carpentier

Mairesse de la municipalité du Lac-Sainte-Marie  
Maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la -  
Gatineau

**Est absente :**

Madame Jocelyne Lyrette

Mairesse de la municipalité de Grand-Remous

**Sont également présentes :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe et gestionnaire de projet et des employés de la MRC.

**Ouverture de la séance**

---

Monsieur le conseiller Roch Carpentier déclare la séance ouverte à 17 h 57.

2025-CA-001

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 21 janvier 2025**

---

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2025-CA-002

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2024**

---

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyée par madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 12 décembre 2024 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2025-CA-003

**Octroi de financement - Prêt FLI - 150 000 \$ - Dossier 23-066, sous conditions**

---

Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Comité administratif de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer un prêt FLI/FLS au montant de 150 000\$ au dossier 23-066, sous conditions, tel que recommandé par le comité d'investissement commun à l'occasion de la rencontre tenue le 13 janvier 2025.

**ADOPTÉE**

2025-CA-004

**Autorisation de signature - Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement**

---

**Considérant** que le Fonds locaux de solidarité FTQ, société en commandite, a présenté une

lettre d'offre et une convention de crédit variable à l'investissement à l'intention de Mme Joanie Courchaine ;

**Considérant** les termes, conditions et restrictions énoncés dans cette lettre d'offre ;

**Considérant** la nécessité de procéder à cette entente afin de soutenir plus efficacement les projets d'investissement de la Municipalité régionale de comté (MRC) ;

**Considérant** la recommandation favorable à cet égard lors de sa rencontre du comité d'investissement commun de la MRC du 13 janvier 2025.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen propose, et il est résolu par le Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'accepter l'offre de crédit variable à l'investissement selon les termes, conditions et restrictions énoncés dans la lettre d'offre ;
- D'autoriser la préfète et la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement, ainsi que les annexes qui y sont jointes.

**ADOPTÉE**

2025-CA-005

**Clôture de la séance**

---

Madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, propose et il est résolu de clore la présente séance à 17 h 59.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
**Chantal Lamarche**  
Préfète

\_\_\_\_\_  
**Joanie Courchaine**  
Directrice générale  
Greffière trésorière

*Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*